

REGLEMENT PARTICULIER

6ème RALLYE DE BRETAGNE VHC

24/25 Juin 2016

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes Français et le règlement du 6^{ème} Rallye de Bretagne. Les rallyes français sont disputés conformément aux code sportif International (et ses annexes) de la fédération internationale de l'automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française de sport automobile (FFSA) et au règlement particulier de ce rallye.

PROGRAMME – HORAIRES

- Idem Programme-Horaires moderne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASACO Océane organise les 24 et 25 Juin en qualité d'organisateur Administratif et Technique un Rallye dénommé :

6ème RALLYE NATIONAL DE BRETAGNE VHC

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°

Visa Ligue Bretagne pays de la Loire : N°32 du 29/04/2016

1.1P. OFFICIELS :

Directeur de course général : TEILLARD Laurent.
Commissaire technique Responsable : PEROUCHEAU Jacques.
Chargé des relations Concurrents : CONDEMINE Catherine.

ELIGIBILITE :

Le 6ème Rallye National de Bretagne compte pour :

- **La Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2016, Coef. 3.**
- **Le challenge des pilotes et co-pilotes de la Ligue Bretagne Pays de la Loire.**

1.2P. Horaires.

Voir règlement particulier 6^{ème} rallye de Bretagne.

1.3P. VERIFICATIONS :

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 6ème Rallye National de Bretagne doit adresser avant le lundi 13 juin 2016 à minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée à : **LE GOFFIC Jean-Paul, le Bois de Saint Erven 56240 Plouay .**

Tel. 02 97 33 19 68 Mail : limagolf56@orange.fr

L'équipage recevra par mail un accusé de réception de son engagement, avec un bon de retrait du road-book et son horaire de convocation aux vérifications administratives.

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- **Copie des licences pilote et co-pilote**
- **Copie des permis de conduire pilote et co-pilote.**
- **Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.**
- **1^{ère} page du PTH ou du PTN.**
- **Autorisation du propriétaire de la voiture si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.**
- **Le montant des droits d'engagement.**
-

Aucune photocopie de ces documents ne sera faite par l'organisation lors des Vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum, dans la limite de 120 voitures y compris les modernes et VHRS.

(Au-delà, les équipages seront placés en liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 430 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 860 €
- Pour les équipages complets de l'ASACO OCEANE : 390€.

En cas de réception groupée (même enveloppe) de 3 engagements minimum, remise de 30€ sur chaque concurrent.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque à libeller à l'ordre : **Rallye de Bretagne Organisation.**

Les engagements reçus sans le chèque correspondant, seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. **Ils seront mis en banque le mardi 21 Juin.**

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit, mail : limagolf56@orange.fr Téléphone (0628225754) avant le début des vérifications administratives se verra rembourser intégralement son engagement.

3.3P. Ordre des Départs.

Le Rallye VHC partira avant le rallye Moderne. L'heure de départ de la 1^{ère} voiture sur le timing est donc celui de la 1^{ère} VHC.

Le départ de la seconde étape, sera donné suivant l'ordre du classement de la 1^{ère} étape.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1. titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition **(1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).**

4.3P. ASSISTANCE.

- Idem règlement particulier 6^{ème} Rallye de Bretagne.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 6^{ème} rallye national de Bretagne représente un parcours de 320.050 kms.

Il comporte une 1^{ère} étape divisée en 2 sections, avec 2 épreuves spéciales d'une longueur totale de 18.600 kms. Une seconde étape divisée en 3 sections et 3 épreuves spéciales d'une longueur de 123.600 kms.

Les épreuves spéciales :

1^{ère} ETAPE Vendredi 24 Juin.

- ES 1- 4 St Yves Bubry 2 x 7.600kms = 15.200kms.
- ES 2- 3 Bd championnat du monde 2 x 1.700kms = 3.400kms.

2^{ème} ETAPE Samedi 25 Juin.

- ES 5 – 8 – 11 Les Roches du diable 3 x 18.400 kms = 55.200kms.
- ES 6 – 9 – 12 Le Scorff 3 x 13.400kms = 40.200kms.
- ES 7 – 10 – 13 Lignol 3 x 9.400kms = 28.200kms.

TOTAL ES : 142.200kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du 6^{ème} Rallye de Bretagne.

7.3.16. Nouveau départ après abandon / Rallye 2 :

Idem Règlement particulier du 6^{ème} Rallye de Bretagne.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ART 9 – CLASSEMENTS.

- Conforme au règlement de la Coupe de France des rallyes VHC.
- Classement indice de performance.

Un classement scratch est publié pour le Groupe Rallye Classic de compétition (1947 – 1990).

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Les 3 premiers équipages recevront un prix en nature (Coupe).

Tous les équipages recevront un souvenir de La Bretagne.

La remise des prix se tiendra sur le car – podium ACO d'arrivée.